

**ARRETE TEMPORAIRE DE FERMETURE DU TERRAIN
DE FOOTBALL DIT « DU CURÉ » ET DU TERRAIN
D'HONNEUR AU COMPLEXE SPORTIF RENÉ LAPEYRE**

N° 2025-116PM

Le Maire de la Commune de Saint Geours de Marenne,

- **VU** les articles L. 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux pouvoirs de police du Maire,
- **VU** l'avis des Services Techniques Municipaux,
- **Considérant** l'état général du terrain de football dit « du Curé » et du terrain d'honneur nécessitant un entretien spécifique de regarnissage gazon,

ARRETE

Article 1 :

Les accès sur le terrain de football dit « du Curé » et sur le terrain d'honneur seront interdits à toute personne hors services municipaux :

- **Terrain de football dit « du Curé » : du lundi 20/10/2025 au dimanche 02/11/2025 inclus.**
- **Terrain d'Honneur : du lundi 20/10/2025 au vendredi 07/11/2025 inclus.**

Article 2 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le commandant de la Brigade locale de Gendarmerie de Saint-Vincent de Tyrosse
- Monsieur le Responsable des Services Techniques,

Et, pour information, à :

Monsieur le Président du District des Landes de Football

Monsieur le Président du Football Club de Saint Geours de Marenne

Madame l'Adjointe au Maire Sports et Vie Associative

Fait en Mairie, le 15 octobre 2025

**Le Maire,
Mathieu DIRIEBRRY**

